



ASSOCIATION TRANS EUROPE TGV RHIN-RHÔNE-MEDITERRANEE

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2014 à BESANÇON

L'ASSOCIATION A ADOPTE LA RESOLUTION SUIVANTE

L'Association rappelle :

1. Que la deuxième phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône n'est pas un nouveau projet mais l'achèvement d'un chantier déjà engagé qui est aujourd'hui prêt à lancer. Les acquisitions foncières sont réalisées, les études techniques et socio-économiques ainsi que les procédures administratives sont complétées dans leur quasi-totalité et les dossiers de consultation des entreprises sont prêts. Le projet peut ainsi être lancé dès la signature d'une convention de financement entre les partenaires du projet.

2. Que les collectivités maintiennent l'engagement qu'elles ont pris dans le cadre du protocole d'intention signé le 18 janvier 2012 avec l'Etat et RFF pour la réalisation et le financement de la deuxième phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône. Plus de 82 millions d'euros ont déjà été dépensés sur le projet de 2^e phase.

3. Que l'achèvement de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône est un projet bien avancé qui répond pleinement aux critères recherchés par l'Europe dans le cadre de l'appel à projets du RTE-T et le plan de relance souhaité par la Commission européenne. La LGV Rhin-Rhône figure comme un projet pré-identifié du corridor Mer du Nord Méditerranée du Réseau Transeuropéen de Transport. A ce titre le projet pourrait bénéficier d'un soutien conséquent de la part de la Commission européenne dans le cadre du programme « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe », doté de 26,2 Mds d'euros pour la période 2014-2020 pour des projets contribuant à la construction du réseau central du RTE-T. Un premier appel à projets portant sur 12,1 Mds d'euros a été annoncé par la Commission européenne avec une date limite du 26 février 2015. Le Président de la Commission européenne a annoncé également un plan de relance européen à hauteur de 300 Mds d'euros pour lequel les Etats membres seront sollicités pour proposer des projets.

L'Association demande :

1. Que l'Etat français soumette le projet de 2^e phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône en réponse à l'appel à projets de la Commission européenne avant le 26 février 2015. L'Association demande au gouvernement de rencontrer très rapidement les régions Alsace, Bourgogne et Franche-Comté pour convenir des modalités de la préparation du dossier de candidature pour le projet de 2^e phase de la branche Est.

2. Qu'une convention de financement pour la réalisation de la 2^e phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône soit élaborée rapidement en vue des échéances de l'appel à projets européen. Cette convention devrait indiquer les travaux préparatoires à entreprendre avant la fin 2015 pour garantir l'utilisation des terrains acquis pour la 2^e phase de la branche Est.

3. Que les études d'optimisation des coûts de la 2^e phase de la branche Est soient engagées par RFF sans délai suite aux engagements du Ministre délégué chargé des Transports et du Président de RFF. L'Association prend acte de la frustration des collectivités sur le manque d'action de RFF suite à ces engagements et demande la rédaction immédiate du cahier de charge pour ces études en concertation avec les collectivités pour un démarrage des études avant la fin 2014.